



CRITICAL | **ECOSYSTEM**
PARTNERSHIP FUND

Hotspot de la biodiversité des îles des Caraïbes

APPEL A PROPOSITIONS pour Haïti et pour la Jamaïque

Petites subventions : du 1^{er} février 2011 au 31 mars 2011

Grosses subventions : du 1^{er} février 2011 au 15 avril 2011

A. INTRODUCTION

Désignée par le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (*Critical Ecosystem Partnership Fund* - CEPF) comme équipe régionale de mise en œuvre dans le hotspot de la biodiversité des îles des Caraïbes, l'Institut Caraïben des Ressources Naturelles (*Caribbean Natural Resources Institute* - CANARI) lance le premier appel à propositions et à lettres d'intention (LDI) des organisations non-gouvernementales, groupes communautaires, entreprises privées, universités et autres organisations de la société civile qui souhaitent élaborer des propositions pour Haïti et pour la Jamaïque. En tant qu'équipe régionale de mise en œuvre, CANARI apporte son soutien aux groupes de la société civile dans le processus d'allocation de subventions et de suivi par le CEPF.

Le CEPF est une initiative conjointe de Conservation International, de l'Agence française de développement, du Fonds pour l'environnement mondial, du gouvernement du Japon, de la Fondation John D. et Catherine T. MacArthur et de la Banque mondiale. Un objectif fondamental est d'impliquer la société civile dans la conservation de la biodiversité, et de permettre aux organisations de la société civile de conserver et de bénéficier de l'importance de la biodiversité de certains écosystèmes critiques au sein des hotspots.

Le créneau d'investissement dans le cadre des allocations de subventions du CEPF pour le hotspot des îles des Caraïbes a été formulé au terme d'un processus intégrateur et participatif, impliquant la société civile, les bailleurs de fonds et les parties prenantes gouvernementales de toute la région. Il se base également sur l'analyse des informations rassemblées lors du processus de préparation du profil d'écosystème.

B. QU'EST-CE QUE LE PROFIL D'ECOSYSTEME?

Le but du profil d'écosystème est de présenter les valeurs de la biodiversité. Il est également conçu pour permettre aux autres donateurs et programmes de cibler efficacement leurs efforts et donc de compléter les investissements du CEPF. Le profil d'écosystème présente le hotspot, notamment en termes d'importance biologique, de répercussions des changements climatiques, de principales menaces et de causes principales de la perte de biodiversité, de contexte socioéconomique et d'investissements actuels pour la conservation.

[La rédaction du profil d'écosystème du hotspot des îles des Caraïbes](#) a été appuyée par des consultations de parties prenantes et des recherches par des experts, sous la coordination de BirdLife International (Programme des Caraïbes), en collaboration avec Durrell Wildlife Conservation Trust / Université de Bath et New York Botanical Garden, et avec l'appui technique du Center for Applied Biodiversity Science, et de Conservation International. Ont contribué à l'élaboration du profil près de 200 parties prenantes représentant plus de 160 institutions gouvernementales et non gouvernementales.

Ce profil insiste sur les objectifs de conservation – des résultats liés à la biodiversité permettant de mesurer le succès des investissements – qui servent de références scientifiques à l'orientation géographique et thématique de l'investissement du CEPF. La communauté mondiale doit atteindre ces objectifs pour empêcher les extinctions

d'espèces et freiner la perte de la biodiversité. Les résultats sont définis à trois niveaux : celui des espèces (extinctions évitées), des sites (zones protégées) et des paysages (corridors consolidés). Lorsque ces objectifs sont atteints grâce à la conservation sur le terrain, ils deviennent alors des résultats avérés. Le CEPF seul ne peut réaliser tous les objectifs identifiés pour une région donnée, mais le partenariat a pour objectif de faire en sorte que ses investissements en faveur de la conservation contribuent à prévenir la perte de la biodiversité et que les succès puissent être évalués et mesurés.

Par ailleurs, ce profil révèle que ces écosystèmes insulaires sont particulièrement fragiles, de petites tailles et soumis à de fortes pressions. L'apparition des changements climatiques, leurs effets disproportionnés sur les îles des Caraïbes et la croissance de la population soulignent l'importance qu'il y a à préserver les derniers écosystèmes intacts, renforcer leur résilience et réhabiliter ceux qui sont dégradés. C'est un impératif non seulement pour préserver la biodiversité, mais aussi compte tenu des implications évidentes sur le bien-être futur des populations caribéennes.

Il existe plusieurs opportunités afin d'obtenir le soutien pour ce type d'approches, de manière à poser les bases d'une fondation économique et d'un avenir plus durable. Les gouvernements sont les premiers responsables de la gestion des ressources naturelles dans les Caraïbes. Ils investissent des ressources importantes, de concert avec les bailleurs de fonds internationaux, pour la gestion et la conservation des ressources naturelles. Cependant, vu la complexité des problèmes, la société civile sous toutes ses formes, des groupes environnementaux nationaux aux petites organisations communautaires, doivent jouer un rôle essentiel en tant que défenseurs et gardiens de la biodiversité et de ses bénéficiaires.

Un processus systématique de planification de la conservation a permis d'identifier les premières priorités de conservation. Sur la base des résultats de cette étude, le CEPF investira 6,9 millions de dollars US afin d'appuyer la conservation de 45 des zones clés pour la biodiversité de haute priorité (Key Biodiversity Areas – KBAs) et de six corridors de conservation dans la région. Les corridors regroupent plusieurs zones clés pour la biodiversité, considérées comme prioritaires compte tenu de leur importance pour la résilience des écosystèmes, les services écologiques, ainsi que la santé et la richesse biologique du hotspot. Les pays éligibles à des investissements dans le hotspot par le CEPF comprennent Antigua-et-Barbuda, la Dominique, la République Dominicaine, Grenade, Haïti, la Jamaïque, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Le document présente aussi la stratégie d'investissement sur cinq ans (2010 à 2015) du CEPF dans la région. Cette stratégie comprend un ensemble d'opportunités stratégiques de financement, des orientations stratégiques décomposées en priorités d'investissement, définissant les types d'activités éligibles au financement du CEPF. Le profil d'écosystème ne fournit pas de concepts précis de projets car ce seront aux groupes de la société civile de développer des projets pour une demande de financement auprès du CEPF.

Il est essentiel que les candidats revoient le profil d'écosystème du hotspot de la biodiversité des îles des Caraïbes, en particulier le créneau et la stratégie d'investissement du CEPF, afin de préparer une lettre de renseignements qui soit stratégiquement présentée. Le profil peut se consulter sur le site web du CEPF : http://www.cepf.net/Documents/Final_Caribbean_EP_French.pdf.

C. DIRECTIONS STRATEGIQUES ET PRIORITES D'INVESTISSEMENT

Chaque proposition doit être à l'appui d'une des directions stratégiques ci-dessous afin que leur financement soit approuvé :

Directions stratégiques du CEPF	Priorités d'investissement du CEPF
1. Amélioration de la protection et de la gestion de 45 zones clés pour la biodiversité prioritaires (KBAs)	1.1 Préparation et mise en œuvre de plans de gestion pour les 17 zones clés de plus haute importance
	1.2 Renforcement du statut de protection légale dans les 28 autres zones clés pour la biodiversité
	1.3 Meilleure gestion des espèces envahissantes dans les 45 zones clés pour la biodiversité
	1.4 Appui à la création ou au renforcement de mécanismes de financement durable
2. Intégration de la conservation de la biodiversité dans la planification et la mise en œuvre de l'aménagement et du développement, dans six corridors de conservation	2.1 Prise en compte systématique de la conservation de la biodiversité et des services écologiques dans les politiques, les projets et les plans de développement, en mettant l'accent sur les principales menaces comme le développement non durable du tourisme, le secteur minier, l'agriculture et les changements climatiques
	2.2 Renforcement des systèmes publics et privés d'aires protégées en améliorant ou en lançant des instruments légaux innovants de conservation
	2.3 Préparation et appui aux plans participatifs, locaux et à l'échelle d'un corridor, d'utilisation des terres pour orienter les efforts de développement et de conservation
	2.4 Promotion du tourisme de nature, ainsi que de l'agriculture et la pêche durables, pour renforcer la connectivité et la résilience des écosystèmes et pour promouvoir des moyens d'existence durables

3. Appui à la société civile des Caraïbes pour conserver la biodiversité en renforçant les capacités institutionnelles locales et régionales et en encourageant la collaboration des parties prenantes	3.1 Appui aux efforts de renforcement des capacités institutionnelles des organisations de la société civile pour des initiatives et des actions de conservation
	3.2 Facilitation d'approches locales et régionales de Mise en réseau, d'apprentissage et de partage des bonnes pratiques pour renforcer l'engagement des parties prenantes dans la conservation de la biodiversité

D. ZONES CLES DE LA BIODIVERSITE EN HAÏTI ET EN JAMAÏQUE

Le tableau suivant présente une liste des zones clés pour la biodiversité de première importance pour l'investissement du CEPF en Haïti et en Jamaïque. Les priorités d'investissement 1.1, 1.3, et 1.4 se réfèrent directement aux zones clés en Haïti et en Jamaïque :

Zone clé pour la biodiversité	Pays	Statut	Surface (km²)
Citadelle	Haïti	Parc national	14
Massif de la Hotte	Haïti	Parc national / Non protégé	1,287
Massif de la Selle	Haïti	Parc national / Non protégé	1,669
Morne Bailly	Haïti	Non protégé	21
Plaisance	Haïti	Non protégé	93
Catadupa	Jamaïque	Réserve forestière / Non protégé	158
Cockpit Country	Jamaïque	Réserve forestière / Non protégé	749
Dolphin Head	Jamaïque	Réserve forestière / Non protégé	168
Hellshire Hills	Jamaïque	Aire protégée	147
Litchfield Mountain-Matheson's Run	Jamaïque	Réserve forestière / Non protégé	158
Peckham Woods	Jamaïque	Non protégé	75
Portland Ridge et Portland Bight	Jamaïque	Aire protégée	430

Autres zones clés pour la biodiversité prioritaires de l'investissement du CEPF en Haïti et en Jamaïque qui sont éligibles à un appui selon les priorités d'investissement 1.2, 1.3 et 1.4 :

Zone clé pour la biodiversité	Pays	Statut	Superficie (km²)
Black River Great Morass	Jamaïque	Ramsar / Non protégé	178
Bluefields	Jamaïque	Non protégé	47
Brazillete Mountains	Jamaïque	Aire protégée	71

Les corridors de conservation suivants sont ciblés par la direction stratégique n° 2 du CEPF pour l'investissement du CEPF en Haïti et en Jamaïque :

N°	Corridor de conservation	Zone clé pour la biodiversité	Pays	Surface terrestre (km²)
1	Cockpit Country-North Coast Forest-Black River Great Morass	North Coast Forest ; Cockpit Country; Catadupa ; Litchfield Mountain-Matheson's Run ; Black River Great Morass	Jamaïque	2,458
2	Aire protégée de Portland Bight	Hellshire Hills ; Portland Ridge and Bight ; Brazillete Mountains ; Milk River	Jamaïque	2,622
3	Massif du Nord	Plaisance ; Morne Bailly ; Citadelle	Haïti	1,078
4	Massif de la Selle – Jaragua–Bahoruco–Enriquillo binational corridor	Massif de la Selle (Haïti) ; Lago Enriquillo (République dominicaine) ; Sierra de Bahoruco (République dominicaine) ; Parque Nacional Jaragua (République dominicaine)	Haïti ; République Dominicaine	9,324

E. CRITERES D'ELIGIBILITE

Qui peut faire une demande de subvention du CEPF?

Les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires, les entreprises privées, les universités et les autres membres de la société civile peuvent faire une demande de financement. Les organisations doivent avoir leur propre compte bancaire et être autorisées à recevoir des dons en vertu de la législation nationale en vigueur.

Les entreprises ou institutions publiques ne sont éligibles qu'à condition de prouver que l'entreprise ou l'institution :

- i. a une personnalité juridique indépendante de toute agence ou acteur gouvernemental ;
- ii. possède l'autorité de demander et de recevoir des fonds privés ; et
- iii. ne peut pas revendiquer une immunité souveraine.

En cas de doutes sur l'éligibilité ou la probabilité de recevoir un financement du CEPF, veuillez contacter l'équipe régionale de mise en œuvre à : cepf-rit@canari.org ;

Les subventions ne peuvent pas être utilisées pour :

- i. l'achat de terres, la réinstallation involontaire de personnes, notamment la modification de l'usage des sols ou l'interdiction d'accès aux utilisations traditionnelles des ressources naturelles, ou des activités ayant des effets néfastes sur les ressources culturelles, notamment celles qui sont importantes pour les communautés locales ;
- ii. des activités portant atteinte aux peuples autochtones ou des activités de projet qui ne sont pas généralement acceptées par ces communautés ;
- iii. le retrait ou la modification d'un bien culturel physique (notamment les sites ayant une importance singulière d'ordre archéologique, paléontologique, historique, religieuse ou naturelle).

Le CEPF évalue non seulement les mérites techniques d'un projet, mais également ses ramifications sociales et environnementales. Ainsi, le processus de cycle de projet comprend des procédures relatives à l'environnement et aux populations. Le CEPF a pour principe fondamental de prévenir et d'atténuer tout préjudice aux personnes. Par conséquent, les préoccupations d'ordre écologique et social font partie intrinsèque de la gestion du cycle de projet. Toutes les activités proposées doivent respecter les politiques de sauvegarde et les politiques sociales du CEPF :

http://www.cepf.net/Documents/CEPF_safeguard_policies_french.pdf

Le CEPF favorise les propositions qui font preuve des caractéristiques suivantes:

- i. Un appui direct à la stratégie du CEPF afin d'atteindre des résultats de conservation durables et significatifs ;
- ii. L'existence d'un cofinancement ou la capacité d'apporter des fonds supplémentaires ;
- iii. La preuve d'une bonne coordination avec d'autres organisations afin de réduire la duplication des efforts et de créer des synergies ;

- iv. L'existence de partenariats ou d'alliances avec une ou plusieurs organisations ;
- v. Des candidatures appuyées par d'autres organismes ou autorités reconnus ;
- vi. Des projets régionaux ou transnationaux ;
- vii. De projets clairs de continuation et / ou de reproduction à la fin de la période de financement initial par le CEPF ;
- viii. L'appui aux communautés indigènes et locales à travers des activités de cogestion pour la conservation de la biodiversité et à travers des mesures qui étendent les droits d'utilisation des ressources et les droits fonciers des communautés locales.

F. PROCESSUS DE SELECTION

Les parties prenantes éligibles sont maintenant invitées par CANARI et le CEPF à soumettre leurs lettres de renseignements qui feront acte de candidature pour obtenir une subvention du CEPF. Les directives relatives à la lettre de demande sont disponibles en anglais, en français et en espagnol à l'adresse suivante :

<http://www.cepf.net/grants/apply/Pages/default.aspx>

Les projets ne doivent appuyer qu'une seule des directions stratégiques (n° 1 à 3) présentées dans la section C ci-dessus et expliquées en détail dans le profil d'écosystème du CEPF du hotspot de la biodiversité des îles des Caraïbes. Le profil d'écosystème est également disponible en anglais, en français et en espagnol à l'adresse ci-dessous :

http://www.cepf.net/where_we_work/regions/CaribbeanIslands/ecosystem_profile/Pages/default.aspx

Les dates d'ouverture et de clôture du premier appel à propositions sont :

DATE D'OUVERTURE : **1^{er} février 2011**

DATE LIMITE des candidatures pour les petites subventions (montant inférieur ou égal à 20 000 dollars US) : **31 mars 2011**

DATE LIMITE des candidatures pour les grosses subventions (montant supérieur à 20 000 dollars US): **15 avril 2011**

La Jamaïque et Haïti, deux pays identifiés comme prioritaires dans le profil d'écosystèmes du hotspot des îles des Caraïbes en raison de leurs zones clés pour la biodiversité de plus haute importance dans le cadre de l'investissement du CEPF dans la région, sont particulièrement ciblés par ce premier appel à lettres d'intention.

D'autres voies de financement seront ouvertes durant la suite de la période d'investissement de cinq ans qui se termine en 2015. Ces appels comporteront des directives précises sur la portée géographique et les procédures de candidature.

Le CEPF accorde deux types de subventions pour la conservation de la biodiversité. Avant de soumettre leurs lettres d'intention formelles, les candidats sont invités à discuter de leurs idées de propositions et de leur éligibilité auprès de l'équipe régionale de mise en œuvre de CANARI qui peut être contactée à l'adresse électronique suivante : cepf-rit@canari.org.

Veillez suivre les étapes ci-dessous afin de poser votre candidature pour une petite ou grosse subvention :

▪ **Petite subvention d'un montant inférieur ou égal à 20 000 dollars US**

Les subventions d'un montant inférieur ou égal à 20 000 dollars US seront accordées par l'équipe régionale de mise en œuvre dans le cadre d'un programme de petites subventions. L'équipe régionale de mise en œuvre sera en charge des décisions sur la base d'un examen des données financières et programmatiques et de discussions avec les candidats et sur la base des critères présentés dans les sections C, D et E ci-dessus. L'équipe régionale de mise en œuvre peut organiser des visites de terrain auprès des candidats et aider ces derniers à élaborer leurs plans, notamment la constitution de partenariats. L'équipe régionale de mise en œuvre peut également organiser une procédure de revue externe. Les lettres de renseignements complétées suffiront comme propositions pour les subventions de ce montant. L'équipe régionale de mise en œuvre peut demander des documents supplémentaires lors de la période d'examen du dossier. Les subventions d'un montant inférieur ou égal à 20 000 dollars US seront accordées régulièrement. L'équipe régionale de mise en œuvre communiquera ses décisions aux candidats et présentera les subventions accordées dans les rapports réguliers qu'elle adresse au secrétariat du CEPF.

Une fois la lettre de renseignements complétée, envoyez un courriel à cepf-rit@canari.org en joignant le document complété. Vous recevrez un accusé de réception de la demande que nous ferons suivre au membre compétent de l'équipe régionale de mise en œuvre. Vous serez contacté pour la suite de la procédure. Les questions relatives à cette démarche devront être adressées à cepf-rit@canari.org

Durée de traitement de la demande : 4 à 6 mois

▪ **Subventions dépassant 20 000 dollars US**

Une procédure en deux temps est requise pour les subventions de cette catégorie. L'équipe régionale de mise en œuvre, le comité régional consultatif et le CEPF effectueront une première sélection sur la base de la lettre de renseignements. Si cette lettre remplit les critères décrits dans les sections C, D et E de ce document, le candidat sera invité par le CEPF à soumettre une proposition complète de projet. L'équipe régionale de mise en œuvre apportera une assistance aux candidats pour préparer à la fois les lettres de renseignement et les propositions complètes de projet.

Une fois la lettre de renseignements remplie pour un projet dépassant 20 000 dollars US, envoyez un courriel à l'adresse cepfgrants@conservation.org en joignant la demande complétée. Vous recevrez un accusé de réception. Le CEPF fera suivre la demande au membre de l'équipe compétent. Vous serez contacté pour la suite de la

procédure. Les questions relatives à cette procédure peuvent être adressées à cepfgrants@conservation.org.

Durée de traitement de la demande : 6 à 10 mois

Il est préférable de ne pas soumettre les lettres d'intention en support papier.

Tous les candidats doivent soumettre une lettre d'intention et il est dans l'intérêt des candidats de remettre leur candidature suffisamment tôt, afin que l'examen et le traitement de leurs demandes commencent au plus tôt. Les parties intéressées qui ne seraient pas prêtes à soumettre une lettre d'intention peuvent contacter CANARI afin de discuter de futures demandes potentielles de subvention.

Pour toute demande d'assistance et informations complémentaires veuillez contacter :

- Anna Cadiz, Responsable de l'équipe régionale de mise en œuvre
anna@canari.org
- Nicole Brown, Coordinatrice nationale en Jamaïque
nicolebrown@canari.org
- Leida Buglass, Coordinatrice nationale en République Dominicaine
leidabuglass@canari.org
- Paul Judex Edouarzin, Coordinateur national en Haïti
pauledouarzin@canari.org

Sites web : www.cepf.net et www.canari.org